Personnels ATSS Non-Titulaires

Juillet 2017

Votre élue à la Commission Consultative Paritaire Académique ATSS non titulaires
Barbara Fouché cgteduc-nantes@orange.fr

COMPTE-RENDU COMMENTÉ DE LA CCPA DU 29 JUIN 2017

ORDRE DU JOUR

Déclaration CGT 2
État de l'emploi 3
ARE 4

Depuis plusieurs années, la CGT Educ'Action dénonce le recours massif aux agents non-titulaires dans l'académie de Nantes. Le Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Nantes s'était étonné de cette analyse lors de la Commission Consultative Paritaire du 30 juin 2016.

Les faits sont là, depuis 10 ans le nombre d'agents contractuels ne fait qu'augmenter. En 2007 ils étaient 259 aujourd'hui ils sont 443. Au 443 contractuel.les existant.es on peut additionner 38 personnes rémunérées à l'heure. Soit 481 personnes d'où **une augmentation de 53% des effectifs en 10 ans!** Le SG peut s'étonner tant qu'il veut, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Cette augmentation est le reflet de la situation du travail dans l'Éducation nationale. L'augmentation de la charge de travail et le manque de postes génèrent de plus en plus d'arrêts de travail, et c'est la raison pour laquelle le nombre de non titulaires augmente.

Déclaration liminaire de la CGT

La CGT Éduc'Action Nantes dénonce vivement les annonces du nouveau gouvernement et s'inquiète fortement de la casse programmée du code du travail prévue par ordonnances dans l'été et qui conduira à l'évidence au renforcement de la précarisation des salarié.es.

Dans l'Éducation nationale, le plan dit de résorption de la précarité qui arrive à son terme l'année prochaine est largement insuffisant en nombre de postes titulaires pourvus. Par ailleurs, le résultat du concours réservé de catégorie C est révélateur. Sur 14 possibilités de titularisation annoncées, seul 7 candidat.es éligibles ont été reçu.es. Que deviennent les 7 possibilités supplémentaires ?

Finalement, malgré le discours bienveillant de façade du rectorat sur la nécessaire titularisation des contractuel.les, le recours aux non-titulaires reste un axe majeur de la gestion des personnels par le rectorat de l'académie de Nantes.

Pire, il a davantage précarisé certains personnels cette année en multipliant des propositions de vacation à la journée que les personnels se sont vus contraints d'accepter. Depuis plusieurs années, la CGT revendiquait une transparence des grilles salariales et leur communication aux agents. Lors du GT, l'académie de Nantes a enfin proposé des grilles mais qui restent encore trop faibles notamment pour les agents en CDD de catégorie C.

Ce nouveau cadre de gestion salariale ne fait que banaliser la non reconnaissance du travail des agents contractuels qui fournissent le même travail que les agents statutaires. Il engendra d'autres inégalités de traitement par la non-automaticité des revalorisations salariales soumis aux résultats de l'entretien professionnel pour les CDI ou de la fiche de renouvellement de candidature.

La CGT Éduc'Action considère qu'il faut ouvrir en urgence des négociations pour la mise en place d'un véritable plan de titularisation, sans condition de concours ni de nationalité avec une formation adaptée pour mettre fin à la précarité. À défaut, la CGT Educ'Action Nantes profite de cette CCP pour défendre la garantie de réemploi de tout.es.

La CGT Éduc'Action dénonce également la politique académique qui continue à interrompre les contrats des agents sur la période estivale au lieu d'établir des contrats jusqu'au 31 août, notamment quand les contractuel.les sont en poste depuis plusieurs mois. Ce n'est pas de la faute des contractuel.les si les services ferment, les laissant sans revenus ni allocations chômage sur une longue période d'été.

Suite au courrier de la CGT Educ'Action Nantes concernant le transfert de l'ARE vers Pôle Emploi, la réponse du recteur confirme qu'il y aura bien un décalage dans le versement des allocations, notamment pour les nouveaux /elles inscrit.es. Ce décalage mettra encore plus en difficulté des personnels déjà en situation de précarité. Ce manque de communication de l'administration en amont ne doit pas pénaliser les personnels et l'administration doit proposer aux agents qui en auraient besoin une aide en mobilisant les services de l'action sociale.

Nous avons bien conscience que les différentes demandes peuvent occasionner une augmentation des tâches pour les personnels gestionnaires de la DIPATE. Vous savez notre attachement aux conditions de travail des personnels. C'est pourquoi, nous vous demandons également de renforcer en effectif la DIPATE 4 en postes de titulaires et de tout mettre en œuvre pour que le service soit doté des outils de gestion les plus adaptés.

Votre élue CGT
Barbara Fouché

1. ÉTAT DES LIEUX DE L'EMPLOI

Sur les 442 agents ATSS non titulaires au 30 juin 2017 :

- 89 agents sont sortis du vivier au 01.09.2016. Diminution par rapport à 2015.
- 120 nouveaux recrutements depuis 01.09.2016. Diminution par rapport à 2015.
- 121 agent n'ont pas été réemployés. Augmentation de 50% par rapport à 2015.

Sur les 442 agents sous contrat :

- 321 agents sont en poste au 30 juin 2017.
- 85 agents sont en CDI
- 27 agents sont affectés sur des besoins permanents (principalement des médecins).

Agents en CDI depuis 10 ans

2007	**8** Agents
2008	**7** Agents
2009	**5** Agents
2010	**5** Agents
2011	7 Agents
2012	33 Agents
2013	39 Agents
2014	36 Agents
2015	35 Agents
2016	34 Agents
2017	**27 Agents**

Évolution des contractuel.les ATSS de 2007 à 2017 par fonction : (source rectorat)

	2007 au 30.09	2008 au 30.09	2009 au 30.09	2010 au 30.09	2011 au 30.09	2012 au 30.09	2013 au 30.09	2014 au 30.09	2015 au 30.09	2016 au 30.09	2017 au 30.06
Agents administratifs et ITRF	153	149	149	165	165	216	232	218	220	230	245
Agents de service et de laboratoire	33	37	31	28	22	28	34	49	44	45	63
Médecins	31	22	22	20	21	19	22	21	19	19	22
Infimiers	32	29	33	28	39	48	48	54	65	61	83
Assistants sociaux	10	17	18	13	12	16	17	21	17	23	30
Totaux	**259**	**254**	**253**	**254**	**259**	**327**	**353**	**363**	**365**	**378**	**442***

*sans compter les contractuel.les rémunéré.es à l'heure : 38 soit 481 agents

3. Concours

Résultats des concours réservés :

- 7 reçu.es en catégorie C sur 9 candidat.es éligibles
- 1 reçu.e en catégorie B.

L'objectif de ce concours est de permettre la titularisation des contractuel.les qui exercent depuis de nombreuses années dans notre administration. Ces collègues sont réemployé.es d'année en année et la CGT revendique la titularisation sans concours à partir du moment où les personnels ont fait leur preuve depuis suffisamment longtemps.

Nous contestons le fait que tou.tes les candidat.es éligibles en catégorie C ne soient pas reçu.es quand le quota de postes proposé au concours est de 14 en C et 9 en B.

4. Rémunération

Présentation du nouveau cadre de rémunération des agents contractuels ATSS voir notre publication ICI.

La CGT demande comment l'administration compte informer les personnels en place ainsi que ceux qui seront recrutés ?

L'administration réfléchit à comment elle va communiquer cette information.

5. Situations individuelles

L'administration n'a émis aucun avis défavorable. Elle a reçu une demande de congés pour formation qu'elle a acceptée.

6. Transfert de la gestion de l'Allocation Retour Emploi à pôle emploi

À partir du 01 juillet 2017 jusqu'en février 2018, l'académie de Nantes est en période dite « Blanche » concernant le transfert de la gestion de l'ARE à pôle emploi.

L'administration informera les allocataires concernés de ce changement par le biais d'une notice accompagnant le bulletin de paye ainsi que sur leur mail professionnel.

L'administration rappelle des consignes à suivre :

- Continuer à s'inscrire à Pôle Emploi même sans attestation employeur et actualiser sa situation
- Pôle Emploi reprend l'indemnisation au Dernier Jour Calculé (DJC)
- Aucune attestation employeur ne comportant pas les données de la convention ne doit être envoyée ni à Pôle Emploi ni aux allocataires au cours de la période blanche : les attestations employeurs en ligne doivent être saisies en mode « brouillon ».
- Si problème, contacter la DAPP jusqu'au 4 juillet.

La CGT : que vont devenir les contractuel.les gérant ce service ?

La responsable de la DIPATE4 : nous avons rencontré les deux personnels et leur avons proposé une réaffectation.

La CGT Educ'action Nantes revendique :

- **La titularisation de toutes et tous, sans condition de diplôme ni de nationalité comme seule réponse juste à la question de la précarité, et l'arrêt du recours massif aux personnels précaires dans le privé comme dans le public !**
- **À défaut, la garantie de réemploi des non titulaires**
- **La cohérence de gestion avec une grille de salaire alignée sur celle des titulaires**
- **Le renforcement des droits sociaux des non-titulaires et la reconnaissance de leurs qualifications**
- **Une formation de qualité et adaptée aux besoins de tou.tes.**

NE CÉDONS PAS AUX DIVISIONS, LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LA PRÉCARITÉ

La CGT Éduc'Action Nantes syndique tous les personnels de l'Éducation nationale de la maternelle à l'université : enseignants, vie scolaire, administratifs, précaires…
Rejoignez un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.

Je souhaite : ☐Prendre contact et recevoir de l'information CGT ☐Me syndiquer

Nom _____ Prénom_____

Adresse_____

Tel _____ Mail _____

À envoyer à notre adresse mail